Les Vitrines DU CENTRE-VILLE

REGLEMENT CONCOURS DE DESSIN

DU 01 AU 15 DECEMBRE 2023

Article 1 - L'Association des vitrines du centre-ville organise un concours de dessins pour les enfants, sur le thème de Noël, du 01 au 15 décembre 2023. La participation est gratuite.

Article 2 - Principe du concours : **il suffit de réaliser un dessin sur le thème de Noël, sur une page blanche. Le nom, prénom, mail, téléphone et l'âge devront être mentionnés au dos de la page. Le dessin devra ensuite être déposé dans l'urne située au manège pour enfants (place Napoléon), entre le 01 décembre et le 15 décembre 18 h.**

Article 3 - **Lancement du concours** : 01 décembre 2023
Clôture du concours : 15 décembre 2023 à 18 h
Tirage au sort : 15 décembre à 19h15
Remise des lots : 21 décembre à19h15

Article 4 - **Les gagnants seront contactés par téléphone et pourront récupérer les lots le jeudi 21 décembre à 19h15 chez Potes and Boc, galerie l'Empire, place Napoléon. Les dessins ne seront pas remis aux destinataires, ils seront exposés au manège et pourront paraître sur les réseaux sociaux de l'association.**

Article 5 - Les lots à gagner – 17 gagnants :
- 50 € de chèques cadeaux
- 30 € de bon cadeau aux Galeries Lafayette
- 15 livres (des contes de Noël)

Article 5 - Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer la contrepartie de leur lot en espèces.

Article 8 - L'association des Vitrines se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le jeu concours à tout moment et si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, et à prendre toutes les décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement de l'opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 - La participation au jeu entraîne de la part des participants l'acceptation sans restriction ni réserve des clauses du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement sera exclu du tirage au sort final visant à attribuer les lots.

Article 12 - Le présent règlement est soumis à la loi française.